REGLEMENT TOURNOI NATIONAL B DE TENNIS DE TABLE DES 27 ET 28 FEVRIER 2027

Article 1 : Informations générales

Le PONTIVY-ST THURIAU-MALGUENAC TENNIS DE TABLE, (PSTM TT), organise les 27 et 28 février 2027 un Tournoi de Tennis de Table de type NATIONAL B. Il est ouvert à tous les licenciés « compétition » FFTT.

Les parties se dérouleront sur 24 tables au complexe sportif de Kérentré, rue Jeff Le Penven 56300 PONTIVY.

Le tournoi est homologué par la FFTT sous le numéro …… et placé sous son contrôle.

Le juge-arbitre de la compétition est Monsieur Stéphane PUJOL (JA3).

L'ensemble des dotations et lots atteint la somme de 2500 euros en espèces ou chèques, plus les lots.

Article 2 : Tableaux – Horaires :

JOUR	TABLEAUX	CATEGORIE	HORAIRE	NOMBRE MAXI
SAMEDI 27 FEVRIER	A	500 à 1599	15H30	30
	B	500 à 1399	11H00	48
	C	500 à 1199	14H00	48
	D	500 à 999	09H30	60
	E	500 à 799	12H30	60
	F	500 à 599	15h30	30
	G	LOISIRS	15H30	30
DIMANCHE 28 FEVRIER	H	TC	15h30	30
	I	TC DAMES	15h30	30
	J	500 à 1499	10H00	48
	K	500 à 1299	13H00	48
	L	500 à 1099	09H30	60
	M	500 à 899	11H30	60
	N	500 à 699	14H30	48
	O	HANDI	15H30	12

Article 3 : inscriptions – engagements :

Les engagements devront obligatoirement être enregistrés soit sur le site www.pontivy-tennisdetable.com par paiement par carte ou virement bancaire ou chèque à l'ordre du « PSTM TT » soit à l'aide de la fiche d'inscription jointe par mail à tournoi@pontivy-tennisdetable.com . Les inscriptions seront confirmées par courriel ou sms sous 48h00 à réception du paiement. La date limite d'engagement est fixée au vendredi 26 février à 12h00.

Toute demande de remboursement des inscriptions au-delà du délai de 48h avant la compétition pourra être refusée sauf motif légitime.

Article 4 : tarifs des inscriptions individuelles :

Samedi 27 février		dimanche 28 février	
1 tableau 8€	2 tableaux 14€	1 tableau 8€	2 tableaux 14€

TARIF LOISIRS 5€

Article 5 : qualifications et classements :
Le classement pris en compte est celui de la 2ère phase de la saison 2026-2027, au 1er janvier 2027, sur présentation de licence obligatoire et certificat médical si non mentionné.
Chaque joueur pourra participer à 2 tableaux consécutifs par jour au maximum (Sauf pour les tableaux I et O qui pourront s'inscrire sur 2 tableaux non consécutifs).
Tous les tableaux, hormis les loisirs, sont homologués FFTT, et comptent pour le classement individuel au coefficient 0.75.
Les horaires indicatifs pourront être modifiés en fonction du nombre d'inscrits.

Article 6 : Places Limitées :
Les tableaux sont limités à un certain nombre de joueurs. Les premiers inscrits seront donc prioritaires. Toute inscription incomplète sera considérée comme invalide.

Article 7 : Organisation du tournoi :
Le tirage au sort aura lieu le vendredi 27 février à 20h00 au complexe sportif.
La salle sera ouverte à 8H30 le samedi et à 7H30 le dimanche. Les joueurs doivent être munis de leur licence lors du pointage et éventuellement de leur certificat médical.
Le pointage commencera 45 mn avant le début du premier tableau auquel participe le joueur et se terminera 30 mn avant le début de l'épreuve. Le tournoi se déroulera selon les règles de la F.F.T.T. Une tenue sportive et réglementaire sera obligatoire.
Tous les cas non prévus à ce règlement ainsi que les litiges qui pourraient survenir seront tranchés par le Juge Arbitre du tournoi.

Article 8 : Déroulement des épreuves
Dans tous les tableaux, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches. Les tableaux débuteront par des poules de 3 joueurs. Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés et entreront dans un tableau à élimination directe. Le forfait d'un joueur pourra être prononcé 5 minutes après le 3ème appel de son nom. Les parties se joueront avec des balles plastiques blanches homologuées ITTF fournies par le club. En raison de la couleur des balles, les maillots blancs seront interdits.
Le club organisateur et le Juge Arbitre se réservent le droit de modifier l'organisation d'un tableau pour le nombre de poules en fonction des participants.

Article 9 : Absence non justifiée
En cas de forfait non-excusé ou d'absence non-excusée, la Commission Sportive Fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez joué et perdu cette partie.

Article 10 : Issue d'une partie
Le joueur gagnant devra s'assurer de la bonne tenue de la fiche de partie. L'arbitre de la partie ou le joueur gagnant est tenu de ramener la balle et le résultat à la table d'arbitrage. Le joueur perdant doit obligatoirement arbitrer le match que lui désignera le Juge Arbitre.

Article 11 : Dotations et lots
Un Trophée récompensera le vainqueur de chaque tableau ainsi qu'aux places 2, 3 et 4.
Des lots et bons d'achats pourront être offerts en sus de la dotation financière.

DOTATION :

TABLEAU	A	B	C	D	E	F	G
VAINQUEUR	120	80	80	80	80	80	lots
FINALISTE	80	40	40	40	40	40	
2 1/2 FIN	40	20	20	20	20	20	

TABLEAU	H	I	J	K	L	M	N	O
VAINQUEUR	150	80	80	80	80	80	80	40
FINALISTE	100	40	40	40	40	40	40	20
2 1/2 FIN	40	20	20	20	20	20	20	10

Le club organisateur se donne le droit de modifier les dotations si le nombre d'inscrits dans un tableau est insuffisant.

Article 12 : Responsabilité du Club
Le club organisateur décline toutes responsabilités en cas de vols ou d'accidents pouvant survenir pendant le tournoi.
Le fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et que des photos de vous soient prises et utilisées pour la promotion de notre sport, site internet du club et presse.

Article 13 : Responsable de l'Organisation
François SOUBEN :
mail : tournoi@pontivy-tennisdetable.com
Tél. : 06 63 93 84 42
Déroulement du tournoi : Juge-Arbitre : Stéphane PUJOL (JA3)